



REBOND

La force c'est rebondir

A graphic of a target with concentric circles and a white arrow pointing towards the center. A teal diamond shape is overlaid on the left side of the target, containing the text "OBJECTIF 2015".

**OBJECTIF
2015**

«REBOND» : le concept

Dans le contexte actuel de crise économique et financière qui pénalise les marchés mondiaux, la valorisation de nombreuses sociétés a, selon nous, atteint des plateaux historiquement bas. Le marché offre à moyen terme un potentiel significatif de hausse. Nous souhaitons concentrer notre sélection sur des PME innovantes de qualité fortement sous-évaluées par rapport à leurs actifs ou leurs cash-flows futurs.

L'approche «REBOND» consiste à investir dans des PME innovantes, cotées sur Eurolist, Alternext ou sur le marché Libre et sous valorisées qui offrent des perspectives de croissance et de plus-values sur 5 ans, en contrepartie d'un risque en capital et d'une durée de blocage de 5 ans et 6 mois.

Les critères de sélection de «REBOND»

Les PME innovantes seront rigoureusement sélectionnées en **4 étapes** :

1

IDENTIFICATION DES PME COTÉES SOUS-ÉVALUÉES

En faisant appel à toutes les sources d'information du marché. Cette sélection initiale sera pratiquée sur les critères traditionnels de valorisation des PME cotées, tels que les ratios Cours/Bénéfices (PER), Valeur d'entreprise/Chiffre d'affaires, Valeur d'entreprise/Résultat opérationnel ou Cours/Actif net.

2

UN CRITÈRE DE SÉLECTION OBJECTIF ET QUANTIFIABLE : UN FORT NIVEAU DE TRÉSORERIE

Selon les opportunités de marché, les PME dont la **trésorerie représente plus de 20% de leur capitalisation boursière** pourront être sélectionnées. Disposant d'une situation financière saine et capable d'autofinancer leur développement, ces PME devraient être les premières à profiter du rebond des marchés.

3

ANALYSE APPROFONDIE DES FONDAMENTAUX DES PME PRÉSÉLECTIONNÉES

Notamment sur les critères de management de l'entreprise, de sa solidité financière et de sa capacité à rebondir dans les 5 prochaines années.

4

SÉLECTION DES PME ET INVESTISSEMENT

Sigma Gestion choisira parmi les PME les plus sous-évaluées et les moins risquées aux vues de leurs fondamentaux, celles offrant le rapport potentiel de croissance/risque le plus élevé dans les 5 prochaines années.

Pour résumer, la stratégie du FCPI «REBOND» vise à choisir les «pépites» a priori les mieux armées pour profiter du rebond des marchés, avec comme objectif une évolution positive de la valeur du fonds à 5 ans et 6 mois, en contrepartie d'un risque de perte en capital et d'une durée de blocage de 5 ans et 6 mois.

Sigma Gestion a conclu des conventions avec 5 sociétés de Bourse dans le but :

- ➔ d'obtenir des analyses financières et stratégiques des sociétés cibles cotées en bourse
- ➔ d'exécuter les ordres de bourse

Ces sociétés de bourse ont été sélectionnées pour leurs compétences reconnues sur le marché pour le suivi et l'analyse des sociétés de petites et moyennes capitalisations.

«REBOND», un FCPI investi directement jusqu'à 80% dans des PME innovantes cotées.

La législation des FCPI permet d'investir la totalité des actifs en titres éligibles dans des sociétés cotées sur des marchés réglementés (20% maximum) ou organisés. En investissant directement dans ces sociétés, le FCPI bénéficie de la cotation sur les marchés, en contrepartie d'un risque de perte en capital.

Les titres cotés sur les marchés organisés ne bénéficient pas d'une liquidité équivalente à celle des titres cotés sur les marchés réglementés.

Avec cette stratégie, vous profitez pleinement du potentiel de rebond des marchés dans les 5 prochaines années, en contrepartie d'un risque en capital.

La trésorerie disponible sera investie en parts ou actions d'OPCVM classifiés «monétaires euro».

Un double avantage fiscal dû au blocage des titres 5 ans et 6 mois

(sauf cas légaux : décès, invalidité, perte d'emploi)

➔ À la souscription

RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU CORRESPONDANT À 25% DE L'INVESTISSEMENT.

Un célibataire qui investit 12 000€ obtient donc une réduction maximale de 3 000€. Un couple qui investit 24 000€ obtient une réduction maximale de 6 000€.

➔ À la sortie

EXONÉRATION D'IMPÔT SUR LES PLUS-VALUES RÉALISÉES (HORS PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX)

Ces avantages fiscaux sont acquis si le souscripteur conserve ses parts pendant une durée continue de 5 années.

Sigma Gestion rappelle aux souscripteurs que leurs parts sont bloquées pendant toute la durée de vie du fonds (5 ans et 6 mois), les rachats de parts sont exceptionnels et autorisés dans trois cas (décès, invalidité, perte d'emploi).

«REBOND», un FCPI bloqué pendant 5 ans et 6 mois au plus, soit jusqu'au 30 juin 2015

(sur décision de la société de gestion)

Avec une durée de 5 ans et 6 mois au lieu de 8 ans minimum sur la majorité des autres FIP et FCPI, le FCPI «REBOND» vous offre les avantages suivants :

- **Des commissions de gestion réduites.**
Avec 2,97% par an sur 5 ans et 6 mois, vous économisez au moins 3 ans de commissions de gestion (voir total des frais de gestion en page 4).
- **Un avantage fiscal plus attractif.**
Avec une réduction d'impôt de 25% pour un placement d'une durée de 5 ans et 6 mois.
- **Une exonération sur les plus-values** disponible dès la cinquième année, au lieu de 8 ans pour un FIP/FCPI de notre gamme.

🔍 Des gérants rémunérés à la performance : un système de Hurdle de 25% au terme

Par définition, un taux de Hurdle est un taux d'intérêt minimum à obtenir avant que ne s'enclenche un processus donné, en l'occurrence, l'intéressement des gérants.

Sigma Gestion applique ce système de hurdle en conditionnant la rémunération de ses gérants à une performance financière minimale de 25%.

En règle générale, les gérants de FIP et FCPI de la Place perçoivent un intéressement sur la plus-value réalisée par les fonds lié à la performance du fonds, et qui constitue la part variable de leur rémunération.

Chez SIGMA GESTION, cet intéressement se déclenche si le FCPI réalise une plus-value de 25% minimum (hors avantage fiscal et net de frais de gestion) au terme. En deçà de cette performance, les souscripteurs conservent 100% de la plus-value. Au delà de cette performance, et après un rattrapage des parts B sur les parts A, l'équipe de gestion sera finalement intéressée à hauteur de 20% de la surperformance.

Ce système permet un mode de gestion gagnant-gagnant, car l'intéressement de l'équipe de gestion est directement lié à la plus-value que le souscripteur peut percevoir.

Attention, il ne s'agit en aucun cas d'une garantie de performance, mais d'un objectif de gestion.

➔ Et concrètement ?

Prenons le cas d'un investissement brut de 10 000 euros. Grâce à la réduction d'impôt, cet investissement ne vous revient qu'à 7 500 euros.

L'équipe de Sigma Gestion devra vous restituer au moins 12 500 euros dans 5 et 6 mois ans avant de commencer à percevoir un intéressement.

➔ SIGMA GESTION : UNE ÉQUIPE RÉPUTÉE* ET EXPÉRIMENTÉE

Sigma Gestion est une filiale du Groupe Gérard Auffray, spécialiste de la gestion de l'épargne investie dans la pierre-papier depuis plus de 20 ans, et du Groupe Sigma, créé en 1993 par Philippe Cholet, spécialiste de l'investissement dans le non-coté.

Depuis 2004, Sigma Gestion met son expertise au service des investisseurs par le biais de Holdings d'Investissement, FIP et FCPI.

Les points forts de Sigma Gestion sont :

- Des gérants actifs sur le marché du capital investissement depuis en moyenne 20 ans.
- Une réputation professionnelle établie.**
- Une indépendance totale du capital et de la gestion.
- Une clause de Hurdle disponible sur tous ses FIP et FCPI.

➔ CONDITIONS DU FCPI «REBOND»

Période de souscription : jusqu'au 31 décembre 2009

Souscription minimale : 2 000€ hors droits d'entrée

Valorisation : semestrielle

Droit de sortie : 0%

Dépositaire : RBC - DEXIA

Durée de blocage : 5 ans et 6 mois

Date estimée d'entrée en liquidation : 1er janvier 2015

Date maximum : 30 juin 2015

Date maximum estimée de la phase d'investissement : 5 ans

Société de Gestion :

Sigma Gestion, 5 rue Frédéric Bastiat, 75008 Paris

*Sigma Gestion est Lauréat 2008 des Tremplins MultiRatings-Liffe Euronext dans la catégorie Capital Investissement.

**Sigma Gestion est membre de l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), dont Michel Biegala, le Président du Conseil de Surveillance de Sigma Gestion, est un des anciens présidents. Emmanuel Simonneau est également membre actif du Comité d'Action Régional de l'AFIC ainsi que du groupe de travail FIP et FCPI.

➔ LES FRAIS DU FONDS COMPRENNENT

L'AMF APPELLE L'ATTENTION DES SOUSCRIPTEURS SUR LE NIVEAU ÉLEVÉ DES FRAIS MAXIMUM AUQUEL EST EXPOSÉ CE FONDS

CATÉGORIE	% OU MONTANT	BASE DE CALCUL	PÉRIODICITÉ
Droits d'entrée	5% TTC maximum	Prix de revient des parts A	Ponctuelle à la souscription
Frais de constitution	1,19% TTC	Actif Net	Ponctuelle à la souscription
Commissions de gestion	2,97% TTC	Actif Net ou souscriptions	Annuelle
Dépositaire / Gestion du passif	0,06% / 13,16€ TTC maximum	Actif Net / Par porteur	Annuelle
Commissaire aux comptes	3 348,90€ TTC maximum	Suivant mission	Annuelle
Cession de parts	0% si le souscripteur trouve une contrepartie, sinon 5% si la Société de Gestion trouve une contrepartie		
Frais liés aux investissements	0,50% TTC	Montant des souscriptions	Annuelle
Gestion adm./comptable	5 980€ TTC maximum	Actif Net	Annuelle

AVERTISSEMENT DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de cinq ans et 6 mois. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique

« profil de risque » de la notice d'information. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

DENOMINATION	DATE DE CREATION	% DE L'ACTIF ÉLIGIBLE INVESTI AU 06/09	DATE LIMITE D'ATTEINTE DU QUOTA DE 60%
FIP Croissance Grand Est	Fin 2004	65,68% au 30/06/2009	30/06/2008
FIP Croissance Grand Est 2	Fin 2006	61,20% au 30/06/2009	30/06/2009
FIP Croissance Grand Est 3	Fin 2007	11,25% au 30/06/2009	30/06/2010
FIP Croissance Grand Est 4	Juin 2008	0,00 au 30/06/2009	30/09/2011
FCPI Croissance Innova Plus	Fin 2006	60,01% au 30/06/09	30/06/2009
FCPI Croissance Innova Plus 2	Fin 2007	2,28% au 30/06/09	30/06/2010
FCPI Croissance Pouvoir d'Achat	Juin 2008	0,00% au 30/06/09	31/09/2011

«REBOND» est distribué par :

 www.sigmagestion.com

Document non contractuel.

Préalablement à la souscription, le souscripteur doit obligatoirement prendre connaissance de la Notice d'information du FCPI «REBOND».